

Délibération

Cession gratuite du DP 5731 B au domaine public communal et constitution d'une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex"

- Vu le projet Map Foron pour lequel un crédit a été ouvert par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2025 pour la réalisation de la 2^{ème} étape, délibération approuvée par le département en charge des communes le 5 juin 2025 ;
- vu les négociations menées en parallèle avec l'Etat en lien avec les travaux de renaturation du Foron qui ont permis notamment l'aménagement d'une place publique sur la parcelle DP5731 appartenant au domaine public cantonal ;
- vu la sollicitation de l'Etat pour une prise en charge par la Commune de l'entretien de cette place publique s'agissant d'un nouvel espace de proximité, pour la population communale aménagé sur la base d'un plan validé par la Commune ;
- vu l'intérêt pour la Commune que ce périmètre soit incorporé au domaine public communal attenant (dp 5730) chemin du Foron
- vu le dossier de mutation DM 47/2025 élaboré par le bureau Kúpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié ;
- vu l'accord du propriétaire de la parcelle 3801 de Thônex pour constituer une servitude de passage public en faveur de la Commune pour accéder de manière aisée à cette place publique dont l'assiette a aussi été aménagée par l'Etat ;
- vu le plan de servitude élaboré par le bureau Kúpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié ;
- vu le projet d'acte notarié et le projet de réquisition établis par Me Chatelanat, notaire ;
- vu les coûts induits pour l'entretien de cette extension du dp communal et de l'assiette de la servitude
- attendu que les frais d'acte, droits et émoluments seront pris en charge par le budget de fonctionnement ;

- vu l'exposé de motifs ;
- conformément à l'article 30, alinéa 1, let k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif,
le conseil municipal, à **la majorité qualifiée**

décide

par 26 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter la cession gratuite au dp communal de la sous-parcelle DP 5731B de Thônex de 253 m² issue du DM 47/2025, élaboré par le bureau Küpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié et sa réunion avec la parcelle dp 5730.
2. D'accepter de constituer en faveur de la Commune une servitude de passage public à pied grevant la parcelle 3801 de Thônex selon le plan de servitude établi par le bureau Küpfer géomètres SA qui pourrait être encore légèrement modifié (assiette figurée en orange).
3. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
4. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature de l'acte notarié et la réquisition nécessaires.

Thônex, le 1er octobre 2025- M.v.1



(DA-25-04) 30/09/2025